

DEMANDE DE PRIX (RFQ) (Travaux)

NOM & ADRESSE DE L'ENTREPRISE	DATE : 15/11/2019
	REFERENCE : RFQ/170/CPS/2019

Chère Madame/Cher Monsieur,

Nous vous demandons de bien vouloir nous soumettre votre offre de prix **HORS TAXES** au titre **des travaux de finalisation du Bâtiment de la CPS et Sécurisation des parkings en deux (02) lots**, tels que décrits en détails aux annexes de la présente RFQ. Lors de l'établissement de votre offre de prix, veuillez utiliser le formulaire figurant à l'annexe 2 jointe aux présentes.

Les soumissions, **SOUS PLI FERME ET DISTINCTEMENT LIBELLE** doivent être soumises au plus tard le **02 Décembre 2019 à 16h00, heure locale de Bangui** à l'adresse suivante :

Par courrier : Service Registry
 Programme des Nations Unies Pour le Développement
 A l'attention du Directeur Pays Adjoint/Opérations
 UNDP BANGUI
 Avenue de l'indépendance
BP 872 - Bangui

Les Offres techniques doivent être séparées des offres financières

Il vous appartiendra de vous assurer que votre offre de prix parviendra à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard à la date-limite. Les offres de prix qui seront reçues par le PNUD postérieurement à la date-limite indiquée ci-dessus, pour quelque raison que ce soit, ne seront pas prises en compte.

Veuillez prendre note des exigences et conditions concernant la fourniture du ou des biens susmentionnés. Les cahiers de charge de chaque Réf de dossier sont joints à la présente demande de prix.

Date de visite de site <u>OBLIGATOIRES</u>	<ul style="list-style-type: none"> • <u>LIEU : TGI</u> • <u>JEUDI 21/11/2019 à 11H00</u>
Langues de soumission	Français/Anglais
Durée de validité des soumissions à compter de la date de dépôt	120 jours

Avance lors de la signature du contrat attribué	Autorisée dans la limite de 20 % du contrat ¹ (Sous réserve de demande du fournisseur et de présentation d'une caution bancaire du même montant)
Date-limite de dépôt des demandes d'explication/questions	07 jours avant la date de dépôt.
Nombre de copies de la soumission qui doivent être fournies	Original : 01 Copies : 01 1 Copie sous Clé USB
Modalités de dépôt des soumissions	<input type="checkbox"/> Messenger/remise en main propre
Calendrier de livraison	2 mois pour chaque lot L'Entreprise précisera le délai d'exécution devant lui permettre d'exécuter lesdits travaux selon les règles de l'Art connaissant toutes les contraintes liées à ces travaux. Ce timing constituera un critère de sélection.
Lieu de Livraison	TGI
Devise privilégiée pour l'établissement de l'offre de prix ²	<input type="checkbox"/> Dollar des Etats-Unis ou en Francs CFA
Taxe sur la valeur ajoutée applicable au prix offert ³	Les prix doivent être hors taxes
Date-limite de soumission de l'offre de prix	02 Décembre 2019 à 16h00, heure locale de Bangui
Durée de validité de chaque offre de prix à compter de la date de soumission	<input type="checkbox"/> 120 jours Dans certaines circonstances exceptionnelles, le PNUD pourra demander au fournisseur de proroger la durée de validité de son offre de prix au-delà de qui aura été initialement indiqué dans la présente RFQ. La proposition devra alors confirmer par écrit la prorogation, sans aucune modification de l'offre de prix.
Offres de prix partielles	<input type="checkbox"/> Autorisées par lot mais non autorisées à l'intérieur d'un même lot
Conditions de paiement ⁴	<input type="checkbox"/> 100% dès livraison complète des biens, endéans les 30 jours après réception conforme des biens par le PNUD et dépôt de la facture.

¹ Si l'avance demandée par le soumissionnaire dépasse 20 % de l'offre de prix ou la somme de USD 300.000, le soumissionnaire devra fournir une garantie de restitution d'avance d'un montant égal à celui de l'avance, à l'aide du formulaire et du contenu du document figurant dans la section 10.

² Les fournisseurs doivent respecter l'ensemble des lois applicables aux transactions commerciales réalisées dans d'autres devises. La conversion d'une devise dans la devise privilégiée par le PNUD, si l'offre n'est pas libellée de la manière requise, se fera uniquement à l'aide du taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur à la date d'émission du bon de commande par le PNUD.

³ Ceci doit être concilié avec les INCOTERMS requis par la RFQ.

⁴ Le PNUD préfère ne pas verser d'avance lors de la signature du contrat. Si le fournisseur exige une avance, celle-ci sera limitée à 20 % du prix total offert. En cas de versement d'un pourcentage plus élevé ou d'une avance de \$30,000 ou plus, le PNUD obligera le fournisseur à fournir une garantie bancaire ou un chèque de banque à l'ordre du PNUD du même montant que l'avance versée par le PNUD au fournisseur.

Indemnité forfaitaire en cas de retard	<p>Sera imposée aux conditions suivantes :</p> <p>En cas de retard, les dommages et intérêts libératoires s'élèveront à 1/1000 du prix du Contrat par semaine de retard, jusqu'à hauteur de 10 % du prix définitif du Contrat.</p>
Critères d'évaluation administrative	<p><u>Documents obligatoires dont l'absence entrainera le rejet du dossier :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Une attestation de visite de site <input type="checkbox"/> Une attestation d'immatriculation/de paiement délivrée par l'administration fiscale attestant que le soumissionnaire est à jour de ses obligations fiscales ou une attestation d'exonération fiscale, si le soumissionnaire jouit d'un tel privilège <input type="checkbox"/> Un RCCM enregistrée dans le domaine du BTP <input type="checkbox"/> Les documents d'enregistrement de la raison sociale, le cas échéant <input type="checkbox"/> Quitus de l'ACFPE et de la CNSS pour l'année 2018 et 2019 <input type="checkbox"/> Les états financiers vérifiés les plus récents (état des résultats et bilan certifiés par un cabinet comptable agréé), y compris le rapport des commissaires aux comptes au titre des dernières années 2016, 2017 et 2018 <p><u>Autres documents</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Un profil d'entreprise de 03 pages maximum ; <input type="checkbox"/> Une attestation de bonne exécution des cinq (05) clients les plus importants du point de vue de la valeur des contrats, au cours des trois (03) dernières années (2016-2018) <input type="checkbox"/> Les statuts ou tout document équivalent si le soumissionnaire n'est pas une société ; <input type="checkbox"/> Les documents d'enregistrement de la raison sociale, le cas échéant
Critères d'évaluation technique	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Attestation de visite de site <input type="checkbox"/> Chronogramme d'exécution <input type="checkbox"/> Méthodologie <input type="checkbox"/> Délai de réalisation <input type="checkbox"/> Conformité des critères techniques
Conditions d'attribution	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Conformité technique/plein respect des exigences ; <input type="checkbox"/> Prix le plus bas⁵ ; <input type="checkbox"/> Acceptation sans réserve du BC/des conditions générales du contrat

⁵ Le PNUD se réserve le droit de ne pas attribuer le contrat à l'offre de prix la plus basse si la deuxième offre de prix la plus basse parmi les offres recevables est considérée comme étant largement supérieure, si le prix n'est pas supérieur de plus de 10 % à l'offre conforme assortie du prix le plus bas et si le budget permet de couvrir la différence de prix. Le terme « supérieure », tel qu'il est utilisé dans le présent paragraphe désigne des offres qui dépassent les exigences préétablies énoncées dans les spécifications.

Critères d'évaluation des soumissions	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Nombre minimum d'années d'expérience dans des contrats similaires : 04 ; <input type="checkbox"/> Chiffre d'affaires annuel minimum de XAF 100 000 000 au titre des quatre dernières années ; <input type="checkbox"/> Nombre minimum de projets similaires et de même valeur entrepris au cours des 5 dernières années 05 ; <input type="checkbox"/> Montant du contrat le plus important au cours des 4 dernières années USD 150 000 (2015-2018) ; <input type="checkbox"/> Parfaite conformité de la soumission aux exigences techniques ; <input type="checkbox"/> Adéquation du calendrier d'exécution au calendrier du projet ; <p>Critères de qualification du personnel</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Liste et CV des employés : <input type="checkbox"/> Ingénieur BTP ou équivalent (BAC + 5) <input type="checkbox"/> Au moins 05 ans d'expérience dans des travaux de volume et de complexité similaires au présent marché <input type="checkbox"/> Ou technicien supérieur BTP avec 10 ans d'expérience dans les travaux de volume et de complexité similaires au présent marché <input type="checkbox"/> Fournir les CV des directeurs des travaux et du chef de chantier ainsi que leurs diplômes. <p><u>Ces documents sont obligatoires</u></p> <p>Liste des équipements alloués au chantier et justificatifs ainsi que les copies des cartes grises des véhicules et engins affectés au chantier</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Matériel affecté au projet <input type="checkbox"/> Liste des équipements alloués au chantier et justificatifs de propriété. Fournir le contrat de location si le matériel est en location. <p>1 camion benne de 10m3, 1 véhicule de liaison, une bétonnière, une moto soudeuse, un ensemble de petits matériels de chantier et tout autre matériel nécessaire à la réalisation de la mission</p>
Le PNUD attribuera un contrat à :	<input type="checkbox"/> Un seul fournisseur par lot
Méthode d'attribution	<p>Un prestataire ne peut être adjudicataire que d'un seul lot et l'attribution se fera au moins disant par lot et en fonction de la combinaison qui serait la plus avantageuse pour l'intérêt de l'organisation.</p> <p>Le prestataire retenu ne devra pas être sous contrat, pour des travaux similaires ou de même nature avec le PNUD, au moment de l'attribution du marché.</p>
Type de contrat devant être signé	<input type="checkbox"/> Contrat des travaux et Bon de commande
Conditions de versement du paiement ;	<input type="checkbox"/> Acceptation écrite des biens sur la base de la parfaite conformité aux exigences de la RFQ
Annexes de la présente RFQ ⁶	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Spécifications des biens requis (annexe 1) <input type="checkbox"/> Formulaire de soumission de l'offre de prix (annexe 2) <input type="checkbox"/> Conditions générales / Conditions particulières (annexe 3). <p>NB : La non-acceptation des conditions générales (CG) constituera un motif d'élimination de la présente procédure d'achat</p>

⁶ Si les informations sont disponibles sur le Web, il est possible de ne fournir qu'un simple URL permettant d'y accéder.

<p>Les demandes de renseignements peuvent être envoyées avant la date limite de dépôt des offres à l'adresse suivante : (Demandes de renseignements écrites uniquement)⁷</p>	<p>achats.cf@undp.org</p> <p>Les réponses tardives du PNUD ne pourront pas servir de prétexte à la prorogation de la date-limite de soumission, sauf si le PNUD estime qu'une telle prorogation est nécessaire et communique une nouvelle date-limite aux offrants.</p>
---	---

Les biens proposés seront examinés au regard de l'exhaustivité et de la conformité de l'offre de prix par rapport aux spécifications minimums décrites ci-dessus et à toute autre annexe fournissant des détails sur les exigences du PNUD.

L'offre de prix qui sera conforme à l'ensemble des spécifications et exigences, qui proposera le prix le plus bas, et qui respectera l'ensemble des autres critères d'évaluation sera retenue. Toute offre qui ne respectera pas les exigences sera rejetée.

Toute différence entre le prix unitaire et le prix total (obtenu en multipliant le prix unitaire par la quantité) sera recalculée par le PNUD. Le prix unitaire prévaudra et le prix total sera corrigé. Si le fournisseur n'accepte pas le prix final basé sur le nouveau calcul et les corrections d'erreurs effectués par le PNUD, son offre de prix sera rejetée.

Le PNUD se réserve le droit, après avoir identifié l'offre de prix la plus basse, d'attribuer le contrat uniquement en fonction des prix des biens si le coût de transport (fret et assurance) s'avère être supérieur au propre coût estimatif du PNUD en cas de recours à son propre transitaire et à son propre assureur.

Au cours de la durée de validité de l'offre de prix, aucune modification du prix résultant de la hausse des coûts, de l'inflation, de la fluctuation des taux de change ou de tout autre facteur de marché ne sera acceptée par le PNUD après réception de l'offre de prix. Lors de l'attribution du contrat ou du bon de commande, le PNUD se réserve le droit de modifier (à la hausse ou à la baisse) la quantité des services et/ou biens, dans la limite de vingt-cinq pour cent (25 %) du montant total de l'offre, sans modification du prix unitaire ou des autres conditions.

Tout bon de commande qui sera émis au titre de la présente RFQ sera soumis aux conditions générales jointes aux présentes. La simple soumission d'une offre de prix emporte acceptation sans réserve par le fournisseur des conditions générales du PNUD figurant à l'annexe 3 des présentes.

Le PNUD n'est pas tenu d'accepter une quelconque offre de prix ou d'attribuer un contrat/bon de commande et n'est pas responsable des coûts liés à la préparation et à la soumission par le fournisseur d'une offre de prix, quels que soient le résultat ou les modalités du processus de sélection.

Veillez noter que la procédure de contestation du PNUD qui est ouverte aux fournisseurs a pour but de permettre aux personnes ou entreprises non retenues pour l'attribution d'un bon de commande ou d'un contrat de faire appel dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence. Si vous estimez que vous n'avez pas été traité de manière équitable, vous pouvez obtenir des informations détaillées sur les procédures de contestation ouvertes aux fournisseurs à l'adresse suivante : <http://www.undp.org/procurement/protest.shtml> .

⁷ La personne à contacter et l'adresse sont indiquées à titre officiel par le PNUD. Si des demandes de renseignements sont adressées à d'autres personnes ou adresses, même s'il s'agit de fonctionnaires du PNUD, le PNUD ne sera pas tenu d'y répondre et ne pourra pas confirmer leur réception.

Le PNUD encourage chaque fournisseur potentiel à éviter et à prévenir les conflits d'intérêts en indiquant au PNUD si vous-même, l'une de vos sociétés affiliées ou un membre de votre personnel a participé à la préparation des exigences, du projet, des spécifications, des estimations des coûts et des autres informations utilisées dans la présente RFQ.

Le PNUD applique une politique de tolérance zéro vis-à-vis des fraudes et autres pratiques interdites et s'est engagé à identifier et à sanctionner l'ensemble de ces actes et pratiques préjudiciables au PNUD, ainsi qu'aux tiers participant aux activités du PNUD. Le PNUD attend de ses fournisseurs qu'ils respectent le code de conduite à l'intention des fournisseurs de l'Organisation des Nations Unies qui peut être consulté par l'intermédiaire du lien suivant : http://www.un.org/depts/ptd/pdf/conduct_english.pdf

Nous vous remercions et attendons avec intérêt votre offre de prix.

Cordialement,

Dancilla Mukarubayiza
Représentante Résidente Adjointe/Opérations

TRAVAUX DE REHABILITATION DU BATIMENT DE LA COUR PENALE SPECIALE

LOT 1 : TRAVAUX RESIDUELS BATIMENT PRINCIPAL

N°	NATURE DES TRAVAUX	U	Quantité	Prix Unitaire	Prix Total
A	FINALISATION BATIMENT PRINCIPAL				
1	INSTALLATION DE CHANTIER				
1.1	Installation du chantier, nettoyage complet, évacuation hors site des gravats y compris repliement	FF	1,00		
	<i>Sous total installation chantier</i>				
2.	BETONNAGE				
2.1	Dalle de sous pavement en béton B dosé à 200 Kg/m ³ (ép. 10 cm) /Espace prévenus	m ³	2,33		
2.2	Aire bétonnée en Béton B dosé à 250Kg/m ³ tout autour du Bâtiment y compris filet d'eau (Largeur 70 cm)	m ³	6,72		
	<i>Sous total Bétonnage</i>				
3.	REVETEMENT				
3.1	Reprise d'enduit au mortier de ciment dosé à 400Kg/m ³ sur les malfaçons	m ²	102,38		
3.2	Fourniture et pose carreaux grés cérames 60 x 60 + plinthes dans les locaux suivants : salle d'audience, bureau sécu. 2, espace prévenus, mezzanine, bloc sanitaires RDC+ Etage, y compris toutes suggestions	m ²	369,47		
3.3	Fourniture et pose de moquette dans la salle d'audience (partie audience) y compris toutes suggestions	m ²	232,77		
3.4	Fourniture et pose faïences 20 x30 dans les salles d'eau (Hauteur 2,20m)	m ²	81,84		
3.5	Reprise des travaux, correction éventuelle revêtement mural salle d'audience en Bois de haute qualité, Planches multiplex de 10 mm sur ossature en bois rouge traité (bois dur) fixation Goussets sur chevilles + préparation surface et application vernis au pistolet, y compris toutes sujétions	m ²	260,66		
	<i>Sous total travaux Revêtement</i>				
4	PLAFONNAGE				
4.1	Fourniture et pose faux plafond Salle d'audience en Plaques acoustiques 60 x 60 y compris accessoires de fixation cross Tee et main Tee y compris toutes sujétions / Modification au niveau du podium de la Cour	m ²	55,25		
4.2	Travaux d'étanchéité en pax Alu sur dalle citernes à eau y compris toutes sujétions	m ²	25,00		
	<i>Sous total Plafonnage</i>				
5.	MENUISERIE BOIS-METALLIQUE				

	METALLIQUE				
5.1	Vérification et correction éventuelle porte en châssis aluminium y compris dispositif de fermeture et toutes sujétions de pose	pce	14,00		
5.2	Fourniture et pose porte métallique double semi vitrée 180 X 220 (ouvrants), y compris serrure de sécurité, grillage antiviol et toutes sujétions de pose	pce	1,00		
5.3	Vérification et correction éventuelle fenêtre vitrée en châssis aluminium, y compris treillis moustiquaire et toutes sujétions de pose	pce	37,00		
5.4	Fourniture et pose vitre claire de 10mm (H :6,00m) sur cloison de séparation salle d'audience en structure en tube carré métallique lourd de 80*80 et Châssis aluminium y compris toutes sujétions	m²	30,94		
5.5	Fourniture et pose box pour interprétation (1,80 x 2,00 x 2,00) en aluminium semi-vitré avec porte + grillage métallique au-dessus, y compris toutes sujétions	U	5,00		
	BOIS				
5.6	Vérification et correction éventuelle des portes en bois+ pose chambranle couvre joint y compris quincaillerie	pce	32,00		
5.7	Vérification et correction éventuelle de l'ensemble grandes portes au niveau du hall en bois+ pose lambris couvre joint, ponçage de surface et application du vernis en double couche, y compris quincaillerie	FF	1,00		
	<i>Sous total menuiserie bois-métallique</i>				
6	ELECTRICITE				
6.1	Vérification et correction éventuelle Installation électrique complète y compris les interrupteurs et prises y compris toutes sujétions	FF	1,00		
6.2	Fourniture et pose Vasque Opalin 60 x 60 avec réflecteur (4 X TL 20 W) et toutes sujétions de pose	U	12,00		
6.3	Fourniture et pose Réglette 2 x TL 40 W et toutes sujétions	U	30,00		
6.4	Fourniture et pose split 2,5 CV y compris disjoncteur (cafétéria), prise et toutes sujétions	U	2,00		
	<i>Sous total électricité</i>				
7.	PLOMBERIE				
7.1	Vérification, réparation éventuelle et raccordement aux réseaux d'adduction et d'évacuation des eaux	FF	1,00		
7.2	Fourniture et pose de WC monobloc (chasse basse) complet+ porte papier hygiénique	pce	12,00		
7.3	Fourniture et pose de WC turc + bouton poussoir ,	pce	1,00		
7.4	Fourniture et pose de lavabo y compris miroir 60 x40 et porte serviette	pce	7,00		
7.5	Fourniture et pose urinoir complet et toute sujétions de pose	pce	2,00		

7.6	Fourniture et pose colonne de douche complète+ syphon de sol et toute sujétions de pose	pce	4,00		
7.7	Curage et réparation éventuelle Fosse septique et puisards existants	ENS.	3,00		
	<i>Sous total plomberie</i>				
8	PEINTURE				
8.1	Préparation de surface à peindre y compris ponçage, lessivage, grattage, masticage du mur et toutes sujétions	m2	1 601,40		
8.2	Application de peinture detex sur plafond sous dalle après impression en masterlin et toutes sujétions	m2	1 043,78		
8.3	Application de peinture detex sur mur intérieur et extérieur y compris toutes sujétions	m2	2 672,60		
8.4	Application de peinture à huile couleur sur plinthe (h=1,50m), menuiserie bois, métallique et planche de rive et toutes sujétions	m2	334,98		
	<i>Sous total peinture</i>				
9	AMENAGEMENT EXTERIEUR				
9.1	Aménagement de la cour, tracé circulation véhicule, parkings, engazonnement, construction réseau d'assainissement, évacuation des eaux	FFT	1,00		
	<i>Sous total aménagement extérieur</i>				
	<i>TOTAL LOT 1</i>				
LOT 2 : TRAVAUX DE SECURISATION					
I	PARKING				
1.1	Décapage manuel au niveau des entrées avant la mise en œuvre du béton pour rampe d'accès, y compris toutes sujétions	m ³	8,75		
1.2	Fouilles en rigole pour fondation, y compris toutes sujétions	m ³	7,1		
1.3	Hérissons de pierre d'épaisseur 10 cm, avant le coulage du béton de rampe, y compris toutes sujétions	m ³	6,4		
1.4	Béton légèrement armé en Ø6, en maille carré de 25 cm pour rampe au niveau de l'entrée des véhicules, y compris toutes sujétions	m ³	3,5		
1.5	Béton de propreté dosé à 150 kg/m ³ , y compris toutes sujétions	m ³	1,85		
1.6	Maçonnerie en bloc aggloméré de 20, bourrés, hourdé au mortier de ciment dosé à 250 kg/m ³ , y compris toutes sujétions	m ³	10,2		
1.7	Chainage bas en béton armé dosé à 350 kg/m ³ , y compris toutes sujétions	m ³	2,12		
1.8	Béton armé pour poteaux et chainage haut du muret, y compris toutes sujétions	m ³	2,98		

1.9	Maçonnerie en élévation du muret en agglos de 15, hourdés au mortier de ciment dosé à 250 kg/m ³ , y compris toutes sujétions. Hauteur muret : 1,00 m	m ²	84,9		
1.10	Enduit tyrolien au mortier de ciment dosé à 400 kg/m ³ , sur une couche de gobetis	m ²	169,8		
1.11	Fourniture et pose de portails coulissants ; structure en tube carré de 60, ajouré de tube carré de 30, hauteur : 1,50 m, y compris toutes sujétions (largeur : 4,00 m)	U	2		
1.12	Fourniture et pose de grillage métallique en tube carré de 30 sur le muret, avec anti rouille, hauteur : 1,00 m, y compris toutes sujétions	m ²	127,58		
	Sous-total 1				
II	SAJ + BARRIERE				
2.1	Fourniture et pose de tubes ronds Ø300 bourrés de béton, hauteur sur TN : 1,20 m reliés entre eux par des chaines, y compris toutes sujétions	U	15		
2.2	Confection, fourniture et pose d'une barrière en tube métallique carré de 100, avec ensemble de dispositif de levage, y compris toutes sujétions	Ens.	1		
2.3	Application de la peinture à l'huile sur les ouvrages métalliques, y compris toutes sujétions	m ²	15,2		
	Sous-total 2				
III	Espace de contrôle				
3.1	Dépose d'une partie de tôle de la séparation à l'entrée, y compris toutes sujétions	Fft	1		
3.2	Fouilles en rigole pour fondation, y compris toutes sujétions	m ³	0,5		
3.3	Hérissons de pierre d'épaisseur 10 cm, avant le coulage du béton de rampe, y compris toutes sujétions	m ³	0,45		
3.4	Béton de propreté dosé à 150 kg/m ³ , y compris toutes sujétions	m ³	0,05		
3.5	Maçonnerie en bloc aggloméré de 20, bourrés, hourdé au mortier de ciment dosé à 250 kg/m ³ , y compris toutes sujétions	m ³	0,6		
3.6	Chainage bas en béton armé dosé à 350 kg/m ³ , y compris toutes sujétions	m ³	0,2		
3.7	Béton de forme avec chape incorporée ; dosage 300 kg/m ³ , y compris toutes sujétions	m ³	0,3		
3.8	Béton armé pour poteaux, linteaux et chainage haut du muret, y compris toutes sujétions	m ³	0,6		
3.9	Maçonnerie en élévation du muret en agglos de 15, hourdés au mortier de ciment dosé à 250 kg/m ³ , y compris toutes sujétions	m ²	16		
3.10	Enduit tyrolien au mortier de ciment dosé à 400 kg/m ³ , sur une couche de gobetis	m ²	32		

3.11	Fourniture et pose de porte métallique semi vitrée, avec ensemble serrure de bonne qualité, y compris toutes sujétions	U	1		
3.12	Fourniture et pose de fenêtre métallique avec châssis et lame naco en verre de 4mm, avec ensemble serrure de bonne qualité + grillage anti vol, y compris toutes sujétions	U	1		
3.13	Fourniture et pose de bois rouge traité de 8 x 8 pour panne, y compris toutes sujétions	m ³	0,1		
3.14	Fourniture et pose de tôles en bac alu de 6/10ème, y compris toutes sujétions	m ²	8,8		
3.15	Fourniture et pose de fenêtre imposte métallique avec encadrement en tube de 40 + Plexiglas, y compris toutes sujétions	U	1		
3.16	Fourniture et pose de bois blanc traité de 3 x 15 pour bardage, y compris toutes sujétions	ml	7,5		
3.17	Fourniture et pose de bois rouge traité de 4 x 8 pour ossature du faux plafond, y compris toutes sujétions	m ³	0,7		
3.18	Fourniture et pose de contreplaqué de 6 mm avec couvre-joint et moulure d'angle, y compris toutes sujétions	m ²	5,04		
3.19	Application de la peinture acrylique sur mur intérieur et extérieur, y compris toutes sujétions	m ²	22,8		
3.20	Application de la peinture acrylique sur faux plafond, y compris toutes sujétions	m ²	5,04		
3.21	Application de la peinture à mi-hauteur sur mur intérieur et extérieur, y compris toutes sujétions	m ²	12,5		
	Sous-total 3				
	TOTAL LOT 2				
	TOTAL GENERAL DES TRAVAUX				

FORMULAIRE DE SOUMISSION DE L'OFFRE DE PRIX DU FOURNISSEUR⁸

(Le présent formulaire doit être soumis uniquement sur le papier à en-tête officiel du fournisseur⁹)

Le fournisseur soussigné accepte par les présentes les conditions générales du PNUD et propose de fournir les articles énumérés ci-dessous conformément aux spécifications et exigences du PNUD, telles qu'indiquées dans la RFQ ayant pour n° de référence : **RFQ/170/CPS/2019**:

TABLEAU 1 : Offre de fourniture de biens conformes aux spécifications techniques et exigences

Description des services	Quantité	PU\$	PT\$
-			

TABLEAU 2 : Offre de conformité aux autres conditions et exigences connexes

Autres informations concernant notre offre de prix :	Vos réponses		
	<i>Oui, nous nous y conformerons</i>	<i>Non, nous ne pouvons-nous y conformer</i>	<i>Si vous ne pouvez pas vous y conformer, veuillez faire une contre-proposition</i>
Délai de livraison			
Validité de l'offre de prix			
Totalité des conditions générales du PNUD			

Toutes les autres informations que nous n'avons pas fournies emportent automatiquement conformité pleine et entière de notre part aux exigences et conditions de la RFQ.

*[nom et signature de la personne habilitée par le
fournisseur]*

[fonctions]&[date]

⁸ Ceci sert de guide au fournisseur dans le cadre de la préparation de l'offre de prix et du barème de prix.

⁹ Le papier à en-tête officiel doit indiquer les coordonnées – adresses, courrier électronique, numéros de téléphone et de fax – aux fins de vérification.

Conditions générales

1. ACCEPTATION DU BON DE COMMANDE

Le fournisseur ne peut accepter le présent bon de commande qu'en signant et en retournant une copie de celui-ci à titre d'accusé de réception ou en livrant les biens dans le respect des délais impartis, conformément aux conditions du présent bon de commande, telles qu'indiquées dans les présentes. L'acceptation du présent bon de commande créera un contrat entre les parties aux termes duquel les droits et obligations des parties seront exclusivement régis par les conditions du présent bon de commande, ainsi que par les présentes conditions générales. Aucune disposition supplémentaire ou contraire proposée par le fournisseur ne sera opposable au PNUD, à moins qu'elle n'ait été acceptée par écrit par un fonctionnaire du PNUD dûment habilité à cette fin.

2. PAIEMENT

- 2.1 Une fois les conditions de livraison respectées, et sauf indication contraire figurant dans le présent bon de commande, le PNUD effectuera le paiement sous 30 jours à compter de la réception de la facture émise par le fournisseur relativement aux biens et de la copie des documents de transport indiqués dans le présent bon de commande.
- 2.2 Le paiement effectué sur présentation de la facture susmentionnée tiendra compte de toute réduction indiquée dans les conditions de paiement du présent bon de commande, à condition que le paiement intervienne dans le délai prévu par lesdites conditions de paiement.
- 2.3 A moins d'y être autorisé par le PNUD, le fournisseur devra soumettre une facture au titre du présent bon de commande et celle-ci devra indiquer le numéro d'identification du bon de commande.
- 2.4 Les prix indiqués dans le présent bon de commande ne pourront être augmentés qu'avec le consentement écrit et exprès du PNUD.

3. EXONERATION FISCALE

- 3.1 La section 7 de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies prévoit notamment que l'Organisation des Nations Unies, ainsi que ses organes subsidiaires, sont exonérés de tout impôt direct, sous réserve de la rémunération de services d'utilité publique, ainsi que des droits de douane et redevances de nature similaire à l'égard d'objets importés ou exportés pour leur usage officiel. Si une quelconque autorité gouvernementale refuse de reconnaître l'exonération du PNUD au titre desdits impôts, droits ou redevances, le fournisseur devra immédiatement consulter le PNUD afin de décider d'une procédure mutuellement acceptable.
- 3.2 Par conséquent, le fournisseur autorise le PNUD à déduire de la facture du fournisseur toute somme correspondant auxdits impôts, droits ou redevances, à moins que le fournisseur n'ait consulté le PNUD avant leur paiement et que le PNUD n'ait, dans chaque cas, expressément autorisé le fournisseur à payer lesdits impôts, droits ou redevances sous toute réserve. Dans ce cas, le fournisseur devra fournir au PNUD la preuve écrite de ce que le paiement desdits impôts, droits ou redevances aura été effectué et dûment autorisé.

4. RISQUE DE PERTE

Les risques de perte, d'endommagement ou de destruction des biens seront régis par les Incoterms 2010, sauf accord contraire des parties au recto du présent bon de commande.

5. LICENCES D'EXPORTATION

Nonobstant tout INCOTERM 2010 utilisé dans le présent bon de commande, le fournisseur devra obtenir toute licence d'exportation requise au titre des biens.

6. CONVENANCE DES BIENS/CONDITIONNEMENT

Le fournisseur garantit que les biens, y compris leur conditionnement, sont conformes aux spécifications des biens commandés aux termes du présent bon de commande et conviennent à l'utilisation à laquelle ils sont normalement destinés et aux utilisations expressément portées à la connaissance du fournisseur par le PNUD, et qu'ils sont exempts de défaut de fabrication ou de matériau. Le fournisseur garantit également que les biens sont emballés ou conditionnés de manière adéquate pour assurer leur protection.

7. INSPECTION

7.1 Le PNUD disposera d'un délai raisonnable, postérieurement à la livraison des biens, pour les inspecter et pour rejeter et refuser d'accepter ceux qui ne seront pas conformes au présent bon de commande. Le paiement des biens en application du présent bon de commande ne pourra pas être considéré comme emportant acceptation de ceux-ci.

7.2 Toute inspection des biens effectuée avant leur expédition ne libérera le fournisseur d'aucune de ses obligations contractuelles.

8. VIOLATION DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le fournisseur garantit que l'utilisation ou la fourniture par le PNUD des biens vendus aux termes du présent bon de commande ne viole aucun brevet, modèle, nom commercial ou marque commerciale. En outre, en application de la présente garantie, le fournisseur devra garantir, défendre et couvrir le PNUD et l'Organisation des Nations Unies au titre de l'ensemble des actions ou réclamations dirigées contre le PNUD ou l'Organisation des Nations Unies et concernant la prétendue violation d'un brevet, d'un modèle, d'un nom commercial ou d'une marque liée aux biens vendus aux termes du présent bon de commande.

9. DROITS DU PNUD

Si le fournisseur s'abstient de respecter ses obligations aux termes des conditions du présent bon de commande et, notamment, s'il s'abstient d'obtenir des licences d'exportation nécessaires ou de livrer tout ou partie des biens au plus tard à la date ou aux dates convenues, le PNUD pourra, après avoir mis en demeure le fournisseur de s'exécuter dans un délai raisonnable et sans préjudice de tout autre droit ou recours, exercer un ou plusieurs des droits suivants :

9.1 acquérir tout ou partie des biens auprès d'autres fournisseurs, auquel cas le PNUD pourra tenir le fournisseur responsable de tout coût supplémentaire ainsi occasionné ;

9.2 refuser de prendre livraison de tout ou partie des biens ;

9.3 résilier le présent bon de commande sans être redevable des frais de résiliation ou engager sa responsabilité à quelque autre titre que ce soit.

10. LIVRAISON TARDIVE

Sans limiter les autres droits et obligations des parties aux termes des présentes, si le fournisseur est dans l'incapacité de livrer les biens au plus tard à la date ou aux dates de livraison prévues dans le présent bon de commande, le fournisseur devra (i) immédiatement consulter le PNUD afin de déterminer le moyen le plus rapide de livrer les biens et (ii) utiliser des moyens de livraison accélérés, à ses frais (à moins que le retard ne soit dû à un cas de force majeure), si le PNUD en fait raisonnablement la demande.

11. CESSION ET INSOLVABILITE

- 11.1. Le fournisseur devra s'abstenir, à moins d'avoir préalablement obtenu l'autorisation écrite du PNUD, de céder, de transférer, de nantir ou d'aliéner de toute autre manière le présent bon de commande, ou toute partie de celui-ci, ou ses droits ou obligations aux termes du présent bon de commande.
- 11.2. Si le fournisseur devient insolvable ou s'il fait l'objet d'un changement de contrôle en raison de son insolvabilité, le PNUD pourra, sans préjudice de tout autre droit ou recours, résilier immédiatement le présent bon de commande en remettant au fournisseur une notification écrite en ce sens.

12. UTILISATION DU NOM OU DE L'EMBLEME DU PNUD OU DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Le fournisseur devra s'abstenir d'utiliser le nom, l'emblème ou le sceau officiel du PNUD ou de l'Organisation des Nations Unies à quelque fin que ce soit.

13. INTERDICTION DE LA PUBLICITE

Le fournisseur devra s'abstenir de faire connaître ou de rendre public de toute autre manière le fait qu'il fournit des biens ou des services au PNUD, à défaut d'avoir obtenu, dans chaque cas, son autorisation expresse.

14. TRAVAIL DES ENFANTS

Le fournisseur déclare et garantit que lui-même et ses sociétés affiliées ne se livrent à aucune pratique contraire aux droits énoncés dans la Convention relative aux droits de l'enfant, y compris dans son article 32 qui prévoit notamment qu'un enfant ne peut être astreint à aucun travail comportant des risques ou susceptibles de compromettre son éducation ou de nuire à sa santé ou à son développement physique, mental, spirituel, moral ou social.

Toute violation de la déclaration et de la garantie qui précèdent autorisera le PNUD à résilier le présent bon de commande immédiatement par notification adressée au fournisseur, sans être redevable des frais de résiliation ou engager sa responsabilité à quelque autre titre que ce soit.

15. MINES

Le fournisseur déclare et garantit que lui-même et ses sociétés affiliées ne participent pas activement et directement à des activités ayant trait aux brevets, au développement, à l'assemblage, à la production, au commerce ou à la fabrication de mines ou à de telles activités au titre de composants principalement utilisés dans la fabrication de mines. Le terme « mines » désigne les engins définis à l'article 2, paragraphes 1, 4 et 5 du Protocole II annexé à la Convention de 1980 sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discriminations.

Toute violation de la déclaration et de la garantie qui précèdent autorisera le PNUD à résilier le présent bon de commande immédiatement par notification adressée au fournisseur, sans être redevable des frais de résiliation ou engager sa responsabilité à quelque autre titre que ce soit.

16. REGLEMENT DES DIFFERENDS

16.1 Règlement amiable. Les parties devront faire tout leur possible pour régler à l'amiable les différends, litiges ou réclamations liés au présent bon de commande ou à sa violation, résiliation ou nullité. Lorsque les parties tenteront de parvenir à un tel règlement amiable par la conciliation, celle-ci devra se dérouler conformément au Règlement de conciliation de la CNUDCI qui sera alors en vigueur, ou selon toute autre procédure dont les parties pourront convenir entre elles.

16.2 Arbitrage. A moins que de tels différends, litiges ou réclamations liés au présent bon de commande ou à sa violation, résiliation ou nullité ne fassent l'objet d'un règlement amiable en application du

paragraphe précédent du présent article sous soixante (60) jours à compter de la réception par l'une des parties de la demande aux fins de règlement amiable de l'autre partie, lesdits différends, litiges ou réclamations devront être soumis par l'une ou l'autre des parties à un arbitrage, conformément au Règlement d'arbitrage de la CNUDCI alors en vigueur, ainsi qu'à ses dispositions concernant le droit applicable. Le tribunal arbitral n'aura pas le pouvoir d'allouer des dommages et intérêts punitifs. Les parties seront liées par toute sentence arbitrale rendue dans le cadre d'un tel arbitrage à titre de règlement final desdits différends, litiges ou réclamations.

17. PRIVILEGES ET IMMUNITES

Aucune disposition des présentes conditions générales ou du présent bon de commande ou y relative ne pourra être considérée comme emportant renonciation aux privilèges et immunités de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que de ses organes subsidiaires.

18. EXPLOITATION SEXUELLE

18.1 Le prestataire devra prendre l'ensemble des mesures appropriées pour empêcher la commission à l'encontre de quiconque d'actes d'exploitation ou d'abus sexuel par le prestataire lui-même, par l'un quelconque de ses employés ou par toute autre personne pouvant être engagée par le prestataire pour fournir tout service en application du contrat. A cet égard, toute activité sexuelle avec une personne de moins de dix-huit ans, indépendamment de toute loi relative au consentement, constituera un acte d'exploitation et d'abus sexuels à l'encontre d'une telle personne. En outre, le prestataire devra s'abstenir d'échanger de l'argent, des biens, des services, des offres d'emploi ou d'autres choses de valeur contre des faveurs ou des activités sexuelles ou de se livrer à des activités sexuelles constitutives d'actes d'exploitation ou dégradantes, et devra prendre l'ensemble des mesures appropriées pour interdire à ses employés ou aux autres personnes qu'il aura engagées d'agir de la sorte. Le prestataire reconnaît et convient que les présentes dispositions constituent une condition essentielle du contrat et que toute violation de la présente déclaration et de la présente garantie autorisera le PNUD à résilier le contrat immédiatement par notification adressée au prestataire, sans être redevable des frais de résiliation ou engager sa responsabilité à quelque autre titre que ce soit.

18.2 Le PNUD ne fera pas application de la règle précédente relative à l'âge lorsque l'employé du prestataire ou toute autre personne pouvant être engagée par celui-ci pour fournir des services en application du contrat sera marié à la personne de moins de dix-huit ans avec laquelle ledit employé ou ladite autre personne aura eu une activité sexuelle et lorsqu'un tel mariage sera reconnu comme étant valable par les lois du pays de citoyenneté dudit employé ou de ladite autre personne.

19.0 INTERDICTION DE FOURNIR DES AVANTAGES AUX FONCTIONNAIRES

Le prestataire garantit qu'il n'a fourni ou qu'il ne proposera à aucun fonctionnaire du PNUD ou de l'Organisation des Nations Unies un quelconque avantage direct ou indirect résultant du présent contrat ou de son attribution. Le prestataire convient que toute violation de la présente disposition constituera la violation d'une condition essentielle du présent contrat.

20. POUVOIR DE MODIFICATION

Conformément au règlement financier et aux règles de gestion financière du PNUD, seul le fonctionnaire autorisé du PNUD a le pouvoir d'accepter pour le compte du PNUD toute modification apportée au présent contrat, une renonciation à l'une quelconque de ses dispositions ou toute relation contractuelle supplémentaire avec le prestataire. Par conséquent, aucune modification du présent contrat ne sera valable et opposable au PNUD à moins de faire l'objet d'un avenant au présent contrat signé par le prestataire et le fonctionnaire autorisé du PNUD conjointement.